

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le vendredi 21 février 2020 à 15h45, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Carmen Lepage, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la mairesse, celle-ci déclare la séance ouverte. Il est 15h45.

2020-02-13  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par la conseillère Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Dérogation mineure DRL200002 – 32, chemin Tour-du-Lac
- 3) Dérogation mineure DRL200004 – 22, chemin Lac-à-la-Truite
- 4) Période de questions
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2020-02-14

#### **2. DÉROGATION MINEURE DRL200002 – 32, CHEMIN TOUR-DU-LAC**

Attendu qu' un permis a dûment été émis pour la construction de la résidence du 32 ch. Tour-du-Lac

Attendu qu' un certificat de localisation préparé par Isabelle Labelle arpenteure-géomètre plan 9445 stipule que le bâtiment principal ne respecte pas les marges de recul au lac et au ruisseau passant sur le terrain.

En conséquence,

Il est proposé par Michel Chouinard appuyé par Pierre Gravel et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation DRL 200002 pour le 32 ch. Tour-du-Lac afin de porter la marge de recul au lac à 19,24 mètres et la marge de recul au ruisseau à 8 mètres et que le nouveau propriétaire soit avisé qu'aucun travaux ne devra être fait dans la bande riveraine sans autorisation de la Municipalité au préalable.

Adoptée

#### **3. DÉROGATION MINEURE DRL200004 – 22, CHEMIN LAC-À-LA-TRUITE**

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-02-15

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Carmen Lepage  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 16h00

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse